

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 3 mars 2025 à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Roseline St-Onge, conseillère
Mme Emilie Maloney, conseillère
Mme Christiane Forcier, conseillère
M. Francis Dupuis, conseiller
M. Jean-François Marcouiller, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du mois de février 2025
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 6.1 Approbation de la liste des comptes
 - 6.2 Dépôt des engagements financiers
 - 6.3 Amendements et rapports budgétaires année 2025
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-004 concernant l'entretien des chemins privés par la Municipalité
 - 7.2 Transfert au budget 2025 du fonds réservé pour des dépenses liées à une élection
 - 7.3 Dépôt de la programmation finale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - 7.4 Appui à une demande de subvention au Programme commerces de proximité, Coopérative La Charrette
 - 7.5 Dépôt du registre public – Règlement 2022-002 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 7.6 Dépôt du rapport financier de la bibliothèque pour 2024
 - 7.7 Remboursement en entier du montant à refinancer – Règlement 2014-010
 - 7.8 Autorisation à la direction générale pour afficher l'offre d'emploi Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et greffier(ère) trésorier(ère) adjoint(e)

- 7.9 Vente pour défaut de paiement de taxes – approbation de la liste des immeubles pour non-paiement de taxes et transmission de la liste à la MRC de Maskinongé
- 7.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-005 modifiant le règlement 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025
- 7.11 Mandat à Morency Société d'Avocats pour leurs services juridiques
- 7.12 Modification du procès-verbal du 2 décembre 2024

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

- 8.1 Autorisation signature d'une entente pour modification de l'horaire de travail d'un employé des travaux publics
- 8.2 Octroi contrat – Épandage de l'abat poussière pour 2025
- 8.3 Mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé pour réaliser les plans et devis et surveillance des travaux liés aux remplacements des ponceaux chemin des Loisirs et chemin des Pionniers.

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

- 9.1 Autorisation à la Maison des jeunes au Cœur des Montagnes pour la tenue d'un barrage routier le dimanche 29 juin 2025

10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS (demandes d'aide financière)

- 10.1 Maison des jeunes au Cœur des Montagnes
- 10.2 Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance
- 10.3 Développement Saint-Élie-de-Caxton
- 10.4 L'Auguste théâtre Saint-Élie-de-Caxton
- 10.5 L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton
- 10.6 Association des propriétaires riverains du Lac Plaisant Inc.
- 10.7 Association des propriétaires du Lac Souris Inc.
- 10.8 Association des propriétaires du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton
- 10.9 Association des propriétaires du Lac Bell Inc.
- 10.10 Appui au Festival Mauricie Arts Vivants
- 10.11 Montant annuel octroyé à la Bibliothèque de Saint-Élie-de-Caxton suite au dépôt du rapport financier

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

- 11.1 Adoption du règlement 2025-003 modifiant le règlement de zonage 2010-012
- 11.2 Autorisation à la direction générale d'aller en appel d'offres pour la refonte du plan d'urbanisme

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

Bonsoir à tous et à toutes,

Je souhaite la bienvenue à cette séance du conseil municipal. C'est un plaisir de vous voir réunis ici ce soir. Nous avons un ordre du jour bien rempli avec de nombreux sujets importants à discuter, et votre présence démontre l'importance que vous accordez à notre communauté.

Nous nous efforçons de prendre des décisions qui reflètent les valeurs et les aspirations de tous les citoyens. Votre participation et vos commentaires sont essentiels pour nous aider à atteindre cet objectif.

Je vous souhaite une bonne et belle réunion dans le respect des opinions de chacun.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-03-042

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les items suivants:

- 8.4 Mandat à une firme externe pour la sélection d'un directeur des travaux publics
- 9.2 Appui L'Auguste Théâtre dans le cadre du programme de vitalisation de la MRC de Maskinongé

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

RÉSOLUTION 2025-03-043

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 3 février 2025.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

5. RAPPORT DES COMITÉS

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

15496	ADN COMMUNICATION	ALERTE MUNICIPALE	104.52 \$
-------	-------------------	-------------------	-----------

15497	ALARME ET CONTROLE D'ACCES ALLIANCE INC.	ENTRETIEN SYSTÈME D'ALARME	469.10 \$
15498	ALIMENTATION R. AUDET	FRAIS DE REPAS	29.95 \$
15499	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	22 178.39 \$
15500	CANAC	ENTRETIEN, REPARATION, PIECES ET ACCESSOIRES	627.98 \$
15501	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN TRACTEURS	205.39 \$
15502	CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX	ADHÉSION COMBEQ	436.91 \$
15503	SYNDICAT REG. DES EMBL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	712.28 \$
15504	DRUIDE INFORMATIQUE INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	165.56 \$
15505	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN TRACTEURS	1 716.98 \$
15506	ENGLOBE CORP.	PONCEAU RUE MARIE-JOSEE	3 042.24 \$
15507	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ENTRETIEN CASERNE	8 594.38 \$
15508	ENTREPRISES DÉZIEL INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS ET DOMAINE OUELLET	49 500.06 \$
15509	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	434.04 \$
15510	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FORMATION	4 333.74 \$
15511	ANNULÉ		
15512	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	132.00 \$
15513	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	439.06 \$
15514	GENICITE	SERVICE D'INGÉNIERIE, PONCEAU RUE MARIE-JOSEE	7 753.92 \$
15515	ASS. DES GESTIONNAIRES EN SEC INC, QC	ADHÉSION ACSIQ	367.92 \$
15516	GIGNAC + UNIK	FOURNITURES DE BUREAU	226.50 \$
15517	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION SERVICE INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS	349.77 \$
15518	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TRACTEURS	362.15 \$
15519	GESTION SANITAIRE DAVID-MORIN	CONTRAT CUEILLETTE ORDURES	11 034.62 \$
15520	GUILBERT URBANISME	HONORAIRES CONSULTATION	4 689.83 \$
15521	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE	211.30 \$
15522	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	CASQUE POMPIERS	2 558.19 \$
15523	LAJOIE CVAC	ENTRETIEN CASERNE	1 250.36 \$
15524	MARTIN & LEVESQUE INC.	VÊTEMENTS POMPIERS	483.82 \$
15525	MATERIAUX LAVERGNE	REPARATION ET ENTRETIEN, ACHAT OUTILS	217.84 \$
15526	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L	HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES	552.55 \$

15527	GROUPE CONSEIL NOVO SST INC.	CONSEIL REDUCTION TAUX SST	3 351.85 \$
15528	PAYSAGEMENT TOMMY CARON	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	18 658.66 \$
15529	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	1 222.96 \$
15530	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	383.74 \$
15531	PUITBEC INC.	AMÉNAGEMENT 2E PUIITS	8 048.25 \$
15532	RESEAU BIBLIO CQLM	C.R.S.B.P. CONTRIBUTION, LOGICIELS	16 156.10 \$
15533	RETRAITE QUÉBEC	REGIME DE RETRAITE MAIRE	357.00 \$
15534	G.S. RIVARD SERVICES SANITAIRES INC.	CONTRAT COLLECTE	72.43 \$
15535	RSSIR DE LA MRC DE MASKINONGE	ENTENTE D'AIDE MUTUELLE	1 489.23 \$
15536	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	699.18 \$
15537	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	EQUIPEMENT, ENTRETIEN, PIECES ET ACCESSOIRES	448.40 \$
15538	SONIC ENERGIES INC.	HUILE À CHAUFFAGE, ESSENCE, DIESEL	3 656.63 \$
15539	AGENCE SPATIALE	AMÉNAGEMENT SERVICE DE GARDE	3 253.39 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2025-03-044

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2024 au montant de 5 917.37 \$ et pour l'année 2025 au montant de 175 061.80 \$ et déjà payés au montant de 45 014.02 \$, et les salaires nets du mois de janvier 2025 au montant de 56 693.99 \$, totalisant la somme de 282 687.18 \$.

Adoptée

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

6.2 DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, dépose les listes des engagements financiers pour le mois de février 2025.

6.3 AMENDEMENTS ET RAPPORTS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025

AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES ANNÉE 2025 ET DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

RÉSOLUTION 2025-03-045

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER la liste des amendements budgétaires de l'année 2025 du journal du budget révisé portant les numéros du journal #22 ainsi que le rapport intitulé «Activité de fonctionnement à des fins fiscales» montrant les revenus et les dépenses au 27 février 2025 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2025.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

7.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-004 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Christiane Forcier DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2025-004 concernant l'entretien des chemins privés par la Municipalité.

Le projet de règlement 2025-004 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.2 **TRANSFERT AU BUDGET 2025 DU FONDS RÉSERVÉ POUR DES DÉPENSES LIÉES À UNE ÉLECTION**

TRANSFERT AU BUDGET 2025 DU FONDS RÉSERVÉ POUR DES DÉPENSES LIÉES À UNE ÉLECTION

RÉSOLUTION 2025-03-046

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le transfert au budget 2025 d'une somme de 13 400.00 \$ du fonds réservé pour des dépenses liées à une élection étant donné que 2025 est une année électorale.

Adoptée

7.3 DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION FINALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION FINALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

RÉSOLUTION 2025-03-047

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyé par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024; .

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux finale version numéro 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

7.4 APPUI À UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME COMMERCE DE PROXIMITÉ, COOPÉRATIVE LA CHARRETTE

APPUI A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME COMMERCE DE PROXIMITÉ – COOPÉRATIVE LA CHARRETTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire soutenir le développement et la pérennité des commerces de proximité;

CONSIDÉRANT que les commerces de proximité contribuent au développement économique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT les retombées positives au point de vue économiques, sociales et environnementales.

RÉSOLUTION 2025-03-048

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER la demande de Coopérative La Charrette à la subvention du Programme commerces de proximité du Ministère des affaires Municipales et de l'habitation.

Adoptée

7.5 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC – RÈGLEMENT 2022-002 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC - RÈGLEMENT 2022-002 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale et greffière trésorière dépose, conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le registre public dans lequel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout relativement à l'article 5.2.4 du Règlement numéro 2022-002 portant sur le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour pour l'année 2024.

7.6 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2024

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA BIBLIOTHEQUE POUR 2024

RÉSOLUTION 2025-03-049

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Roseline St-Onge
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, accepte le dépôt du rapport annuel de la bibliothèque municipale pour l'année 2024 complété par madame Suzanne Arel, coordonnatrice de la bibliothèque.

Adoptée

7.7 REMBOURSEMENT EN ENTIER DU MONTANT À REFINANCER – RÈGLEMENT 2014-010

REMBOURSEMENT EN ENTIER DU MONTANT À REFINANCER - RÈGLEMENT 2014-010

ATTENDU que le règlement numéro 2014-010 décréait une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'achat d'un camion 6 roues neuf avec équipements pour faire le déneigement des rues ainsi que d'un abri pour le sable (dôme);

ATTENDU que la Municipalité a vendu le camion en 2019 en vertu de la résolution numéro 2019-11-260 pour le prix de 155 555 \$;

ATTENDU que le produit de la vente a été affecté dans un poste de surplus accumulé;

ATTENDU qu'une somme de 88 400 \$ est à refinancer le 12 mai 2025;

RÉSOLUTION 2025-03-050

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AFFECTER une somme de 88 400 \$ du poste de surplus accumulé 59 13100 000 pour rembourser en entier le montant à refinancer et de transmettre une copie de cette résolution au ministère des Finances.

Adoptée

7.8 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR AFFICHER L'OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E) ET GREFFIER(ÈRE) TRÉSORIER(ÈRE) ADJOINT(E)

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'AFFICHAGE D'UN POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E) ET GREFFIER(ÈRE) TRÉSORIER(ÈRE) ADJOINT(E)

ATTENDU que la Municipalité désire recruter une personne pour occuper le poste de Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et greffier(ère) trésorier(ère) adjoint(e).

RÉSOLUTION 2025-03-051

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à afficher l'offre d'emploi du poste de Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et greffier(ère) trésorier(ère) adjoint(e) et de faire parvenir cette offre par la poste à tous les résidents de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

7.9 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – APPROBATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ET TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DE MASKINONGÉ

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – APPROBATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ET TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DE MASKINONGÉ

RÉSOLUTION 2025-03-052

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal approuve la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes ayant des arriérages de plus d'un an à la date de référence selon la politique de vente au montant de 30 564.42 \$ (soldes taxes 2023 et 2024 incluant les intérêts & pénalités) et en autorise le transfert à la MRC de Maskinongé pour la vente prévue le 8 mai 2025; le tout en conformité avec l'article 1023 du Code municipal.

Adoptée

7.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-001 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Roseline St-Onge DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2025-005 modifiant le règlement 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025 ».

Le projet de règlement 2025-005 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.11 MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR LEURS SERVICES JURIDIQUES

MANDAT A MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR LEURS SERVICES PROFESSIONNELS

RÉSOLUTION 2025-03-053

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la mairesse et la direction générale à recourir aux services du cabinet Morency Société d'avocats, au besoin, pour la période du 3 mars 2025 au 31 décembre 2025 selon l'offre de services professionnels du 21 octobre 2024 dont le service de consultation forfaitaire annuel pour le montant de 1 000 \$ taxes en sus;

D'INFORMER Bélanger, Sauvé de poursuivre et de terminer les dossiers dont les mandats avaient déjà été accordés par la Municipalité.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12002 412 – Services juridiques – honoraires.

Adoptée

7.12 MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2024

MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 2 décembre 2024 il y a eu modification de l'ordre du jour en y ajoutant l'item 7.11 « Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-009 décrétant des travaux de construction du ponceau de la rue Marie-Josée du Domaine Ouellet et un emprunt au fonds de roulement pour payer le coût »;

CONSIDÉRANT que lors de la rédaction du procès-verbal de cette séance, l'item 7.11 n'a pas été ajouté;

RÉSOLUTION 2025-03-054

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Emilie Maloney

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MODIFIER le procès-verbal du 2 décembre 2024 en y ajoutant l'item 7.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-009 décrétant des travaux de construction du ponceau de la rue Marie-Josée du Domaine Ouellet et un emprunt au fonds de roulement pour payer le coût.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Lucie Hamelin DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2024-009 décrétant des travaux de construction du ponceau de la rue Marie-Josée du Domaine Ouellet et un emprunt au fonds de roulement pour payer le coût.

Le projet de règlement 2024-009 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

Adoptée

8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la convention collective signée le 9 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la convention collective, notamment mais non limitativement l'article 16.06 « Modification des horaires »;

CONSIDÉRANT la volonté de l'employé matricule no. 32-1217 de réduire son temps de travail en guise de transition vers la retraite;

RÉSOLUTION 2025-03-055

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Roseline St-Onge

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à signer l'entente afin de modifier l'horaire de travail de l'employé matricule 32-1217 soit 35 heures semaine au lieu de 40 heures semaine. Cette entente est valide à compter de la signature de l'entente et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

Adoptée

8.2 OCTROI CONTRAT – ÉPANDAGE DE L'ABAT POUSSIÈRE POUR 2025

OCTROI CONTRAT – EPANDAGE DE L'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que la Municipalité procède à l'application d'abat poussière (chlorure de calcium liquide) sur les chemins gravelés chaque été;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres auprès de trois (3) entreprises qui effectue l'application d'abat poussière;

ATTENDU que les trois (3) entreprises invitées ont répondu à l'appel d'offres;

RÉSOLUTION 2025-03-056

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la plus basse soumission conforme, soit Sel Icecat Inc. au prix unitaire de 0,3842\$ le litre, avant taxes, pour l'épandage de chlorure de calcium liquide sur certains chemins de la municipalité; pour un volume maximal de 62 000 litres représentant la somme de 27 387.50 \$, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32006 635 – Abat poussière
Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32063 635 – Abat poussière Domaine Ouellet

Que la dépense pour le poste budgétaire 02 32006 635 soit payée en prenant les deniers nécessaires des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée

8.3 MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR RÉALISER LES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX LIÉS AUX REMPLACEMENTS DES PONCEAUX CHEMIN DES LOISIRS ET CHEMIN DES PIONNIERS.

MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX LIÉS AU REMPLACEMENT DES PONCEAUX SUR LE CHEMIN DES LOISIRS ET CHEMIN DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite assurer la sécurité et la durabilité de ses infrastructures routières;

CONSIDÉRANT que le ponceau situé sur le chemin des Loisirs nécessite des travaux de remplacement ou de réhabilitation pour garantir la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que des travaux d'amélioration sont requis sur le chemin des Pionniers afin d'en assurer la qualité et la pérennité;

CONSIDÉRANT que l'expertise d'un ingénieur est essentielle pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se conformer aux exigences techniques et réglementaires applicables pour ces types de projets et déposer une demande au programme d'aide à la voirie locale – volet redressement;

RÉSOLUTION 2025-03-057

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité mandate le service technique de la MRC de Maskinongé pour la préparation des plans et devis en vue de la construction d'un ponceau sur le chemin des Loisirs, ainsi que pour les travaux d'amélioration à réaliser sur le chemin des Pionniers, conformément au coût de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Municipalité Régionale de comté de Maskinongé;

QUE ce mandat inclut l'évaluation des besoins, la conception des ouvrages nécessaires, la préparation des documents techniques et administratifs, ainsi que l'estimation des coûts;

QUE la Municipalité autorise la dépense requise pour ces services professionnels et mandate la direction générale à procéder aux démarches nécessaires pour l'octroi du contrat;

QUE les fonds requis pour ces services soient prélevés à même le fonds de carrière et sablière pour le projet du ponceau sur le chemin des Loisirs et à même le poste 02 32003 411- Service d'ingénierie pour le projet du chemin des Pionniers.

Adoptée

8.4 MANDAT À UNE FIRME EXTERNE POUR LA SÉLECTION D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

MANDAT À UNE FIRME EXTERNE POUR LA SÉLECTION D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la municipalité souhaite pourvoir le poste de directeur des travaux publics afin d'assurer une gestion efficace et optimale de ce service essentiel ;

ATTENDU QUE l'embauche d'un candidat qualifié et compétent est essentielle pour répondre aux besoins de la municipalité en matière d'entretien des infrastructures et de services aux citoyens ;

ATTENDU QUE la municipalité désire retenir les services d'une firme spécialisée en recrutement afin d'assurer un processus rigoureux, objectif et conforme aux meilleures pratiques en matière de sélection de personnel ;

RÉSOLUTION 2025-03-058

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyé par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité mandate une firme externe spécialisée en recrutement pour effectuer le processus de sélection d'un candidat au poste de directeur des travaux publics ;

QUE le directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour retenir les services d'une firme compétente

QUE les honoraires professionnels requis pour cette démarche soient imputés au budget municipal prévu à cet effet 02 16000 416

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 AUTORISATION À LA MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE DIMANCHE 29 JUIN 2025

AUTORISATION À LA MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE DIMANCHE 29 JUIN 2025

ATTENDU que la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes tient depuis plusieurs années un barrage routier dans les rues du village afin de recueillir des fonds pour les différentes activités qu'elle organise.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton soutient la Maison des Jeunes et l'encourage dans l'accomplissement de sa mission auprès des jeunes de la municipalité.

RÉSOLUTION 2025-03-059

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes à tenir un barrage routier le 29 juin 2025 à l'intersection de l'avenue Principale et du Chemin des Loisirs et à l'intersection de la rue Saint-Louis et Route des Lacs. La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

Adoptée

9.2 APPUI L'AUGUSTE THÉÂTRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ

APPUI L'AUGUSTE THÉÂTRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'appuyer les projets innovants;

CONSIDÉRANT l'apport touristique et économique de l'Auguste théâtre dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT le rayonnement qui engendra le projet St-Flamand-de-Caxton pour notre municipalité;

RÉSOLUTION 2025-03-060

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christiane Forcier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER la demande de projet de l'Auguste Théâtre dans le cadre du programme de vitalisation de la MRC de Maskinongé.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS (demandes d'aide financière)

10.1 MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

ATTENDU que la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux associations de lacs, aux organismes et aux particuliers;

ATTENDU que l'organisme a fourni tous les documents requis et est conforme aux objectifs de la politique;

ATTENDU que les actions de l'organisme s'inscrivent dans les orientations de la politique famille-aînés de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2025-03-061

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Emilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le paiement de la subvention prévue au budget de l'année 2025 au montant de 4 000.00 \$ à La Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes de Saint-Élie-de-Caxton, le tout en conformité avec la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux associations de lacs, aux organismes et aux particuliers pour l'année 2025. Le paiement sera effectué au cours du mois de mai 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70190 970 – MDJ Subvention.

Adoptée

10.2 FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'ALLIANCE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'ALLIANCE

ATTENDU que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance, communauté Saint-Élie-de-Caxton, s'adresse au conseil municipal pour demander une aide financière pour aider à conserver et entretenir les joyaux patrimoniaux de notre Municipalité;

ATTENDU que des travaux doivent avoir lieu pour préserver ce site patrimonial au cœur du village;

RÉSOLUTION 2025-03-062

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par monsieur Francis Dupuis
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance, communauté Saint-Élie-de-Caxton, au montant de 4 500.00 \$ pour aider à l'entretien de leurs bâtiments et infrastructures. Le montant sera payable en deux versements soit en juin et septembre 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70194 990 – Fabrique subvention patrimoine.

Adoptée

10.3 DÉVELOPPEMENT SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : DÉVELOPPEMENT SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que Développement Saint-Élie a soumis une demande d'aide financière et logistique regroupant quatre activités qui auront lieu au cours de l'année 2025 dans le cadre du Programme de soutien municipal;

ATTENDU que l'analyse des quatre activités est complétée;

ATTENDU que le soutien de la Municipalité est essentiel pour la réalisation de ces activités;

ATTENDU que le soutien municipal comporte autant des aides monétaires que du soutien logistique aux événements et activités;

RÉSOLUTION 2025-03-063

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un soutien financier et/ou logistique à Développement Saint-Élie pour les activités suivantes :

Bazar végétal : aide financière de 400.00 \$ à laquelle s'ajoute le prêt de matériel d'après la liste fournie par l'organisme, selon les disponibilités de la Municipalité et le prêt de la fontaine Caxtonienne pour la tenue l'événement qui se tiendra le 24 mai 2025 sur le site du Préau. Ce montant sera payable au cours du mois d'avril 2025;

Fête nationale : aide financière de 2 300.00 \$, à laquelle s'ajoute le prêt de matériel d'après la liste fournie par l'organisme, selon les disponibilités de la Municipalité et le prêt de la fontaine Caxtonienne, pour la tenue l'événement qui se tiendra les 24 et 25 juin 2025 sur le site du Préau. Ce montant sera payable au cours du mois de mai 2025;

Petite Fête : aide financière de 2 300.00 \$, à laquelle s'ajoute le prêt de matériel d'après la liste fournie par l'organisme et selon les disponibilités de la Municipalité, et le prêt de la fontaine Caxtonienne pour la tenue l'événement qui se tiendra le 6 septembre 2025 sur le site du Préau. Ce montant sera payable au cours du mois d'août 2025;

Défi du Calvaire: aide financière de 400.00 \$ à laquelle s'ajoute le prêt de matériel d'après la liste fournie par l'organisme, selon les disponibilités de la Municipalité pour la tenue l'événement qui se tiendra en septembre 2025 sur le site du Préau. Ce montant sera payable au cours du mois d'août 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 62204 970 – Développement St-Élie - subvention.

Adoptée

10.4 L'AUGUSTE THÉÂTRE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : L'AUGUSTE THÉÂTRE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que l'Auguste Théâtre Saint-Élie-de-Caxton désire produire la 5^{ième} édition du festival Noël dans l'Caxton à Saint-Élie-de-Caxton;

ATTENDU que l'Auguste Théâtre Saint-Élie-de-Caxton correspond aux critères d'admissibilité au Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'organisme présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2025-03-064

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par monsieur Francis Dupuis
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise le versement d'un soutien financier de 2 000.00 \$ à l'Auguste Théâtre Saint-Élie-de-Caxton pour l'organisation de la 5^{ième} édition du festival Noël dans l'Caxton qui se tiendra à Saint-Élie-de-Caxton à l'été 2025. Ce montant sera payable au cours du mois de mai 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70210 970 – L'Auguste Théâtre - subvention.

Adoptée

10.5 L'ORPHÉON DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : L'ORPHEON DE SAINT-ELIE-DE-CAXTON

ATTENDU que L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton a soumis une demande d'aide financière et logistique dans le cadre du Programme de soutien municipal;

ATTENDU que cet organisme offrira plusieurs activités dont : spectacles en mai et décembre 2025 à Saint-Élie-de-Caxton, bingo en décembre 2025 et une fin de semaine musicale pour ses choristes aux Berges du Lac Castor en avril 2025.

ATTENDU que le soutien de la Municipalité est essentiel pour la réalisation de ces activités;

ATTENDU que le soutien municipal comporte autant des aides monétaires que du soutien logistique aux événements et activités;

RÉSOLUTION 2025-03-065

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un soutien financier et logistique à L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton pour un montant total de 1 000.00 \$. Ce montant sera payable au cours du mois de mai 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70197 970 – Subventions autres.

Adoptée

10.6 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC PLAISANT INC.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC PLAISANT INC.

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

ATTENDU que la Municipalité peut, en tout temps, réduire les montants accordés en fonction du budget municipal;

ATTENDU que l'Association des propriétaires riverains du Lac Plaisant Inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

ATTENDU que l'Association des propriétaires riverains du Lac Plaisant Inc. correspond aux critères d'admissibilité au Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'Association présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2025-03-066

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise, en tenant compte du budget municipal, un montant de 2 000.00 \$ à l'Association des propriétaires riverains du Lac Plaisant Inc. pour l'année 2025. Le paiement sera effectué au cours du mois de juin 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 49001 970 – Asso. rive Lac Plaisant - subvention.

Adoptée

10.7 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS INC.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS INC.

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

ATTENDU que la Municipalité peut, en tout temps, réduire les montants accordés en fonction du budget municipal;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du lac Souris inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du lac Souris inc. correspond aux critères d'admissibilité au Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'Association présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2025-03-067

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise, en tenant compte du budget municipal, un montant de 2 000.00 \$ à l'Association des propriétaires du lac Souris inc. pour l'année 2025. Le paiement sera effectué au cours du mois de juin 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 49003 970 – Ass. Prop. Lac Souris – Subvention.

Adoptée

10.8 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LONG DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LONG DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

ATTENDU que la Municipalité peut, en tout temps, réduire les montants accordés en fonction du budget municipal;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac long de Saint-Élie-de-Caxton répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton correspond aux critères d'admissibilité au Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'Association présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2025-03-068

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise, en tenant compte du budget municipal, un montant de 2 000.00 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton pour l'année 2025. Le paiement sera effectué au cours du mois de juin 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 79004 970 – Ass. Prop. Lac Long – Subvention.

Adoptée

10.9 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL INC.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL INC.

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

ATTENDU que la Municipalité peut, en tout temps, réduire les montants accordés en fonction du budget municipal;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac Bell Inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac Bell Inc. correspond aux critères d'admissibilité du Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'Association présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2025-03-069

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise, en tenant compte du budget municipal, un montant de 1 258.00 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Bell Inc. pour l'année 2025. Le paiement sera effectué au cours du mois de juin 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 49002 970 – Ass. Prop. Lac Bell - Subvention.

Adoptée

10.10 APPUI AU FESTIVAL MAURICIE ARTS VIVANTS

APPUI AU FESTIVAL MAURICIE ARTS VIVANTS

CONSIDÉRANT qu'un festival Mauricie arts vivants aura lieu dans plusieurs Municipalités;

CONSIDÉRANT que ce festival a pour but de sensibiliser le public aux arts vivants, mettre en valeur le territoire et propulser les artistes locaux;

CONSIDÉRANT que ce festival sera de passage dans la municipalité de Saint-Mathieu du Parc et Saint-Élie-de-Caxton lors de la fin de semaine du 21 et 22 septembre prochain;

RÉSOLUTION 2025-03-070

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Roseline St-Onge
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER le Festival Mauricie Arts Vivants et prêter gratuitement le Garage de la culture les 18, 19, 20 et 21 septembre 2025 pour cet événement qui se déroulera dans notre municipalité.

Adoptée

10.11 MONTANT ANNUEL OCTROYÉ À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

MONTANT ANNUEL OCTROYÉ À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

ATTENDU que la Municipalité a reçu l'état des résultats de la Bibliothèque pour l'année 2024;

ATTENDU que le budget de la bibliothèque pour 2024 a été déposé à la Municipalité.

RÉSOLUTION 2025-03-071

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyé par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un montant de 6 000.00 \$ à la bibliothèque pour l'année 2025. Ce montant servira à l'achat de livres et pour le fonds de roulement de la bibliothèque. Ce montant sera payable en deux versements, soit mai et octobre 2025.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70230 970.

Adoptée

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012 RELATIVEMENT AUX USAGES MIXTES

Les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager la flexibilité dans les usages permis dans certaines zones, afin de favoriser le développement économique local ;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout permettra de stimuler l'attrait touristique et d'encourager les initiatives d'hébergement alternatif tout en préservant l'intégrité des paysages ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 janvier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par monsieur Francis Dupuis d'ordonner et statuer par le présent deuxième projet de règlement ce qui suit :

1. Titre du règlement

Le règlement s'intitule : « RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012 RELATIVEMENT AUX USAGES MIXTES »

2. Objet du règlement

L'article 4.10 « Usages mixtes » est modifié par l'ajout de l'alinéa 5° :

« L'usage du groupe Habitation de la classe Résidentielle et les usages 01 « Terrain de camping », 02 « Terrain de camping de passage » et 04 « Meublé rudimentaire (camp, carrés de tentes et wigwams) du groupe Camping et hébergement de la classe Récréation et loisirs.

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton, à la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2025.

Charline Plante, Mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

Avis de motion : 13 janvier 2025
Adoption premier projet de règlement : 13 janvier 2025
Consultation publique : 23 janvier 2025
Adoption second projet de règlement : 3 février 2025
Avis public : 4 février 2025
Adoption du règlement : 3 mars 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 13 janvier 2025;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 13 janvier 2025;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 janvier 2025

ATTENDU que le deuxième projet de règlement a été adopté le 3 février 2025;

RÉSOLUTION 2025-03-072

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le règlement 2025-003 intitulé « Règlement 2025-003 modifiant le règlement de zonage 2010-012 ».

Adoptée

11.2 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA REFONTE DU PLAN D'URBANISME

AUTORISATION A LA DIRECTION GÉNÉRALE À DEMANDER DES OFFRES DE SERVICES POUR LA REFONTE DU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme actuel de la municipalité nécessite une mise à jour afin de mieux refléter les réalités actuelles du territoire et les orientations de développement futur ;

ATTENDU QUE la refonte du plan d'urbanisme permettra d'assurer un aménagement du territoire conforme aux besoins de la population et aux exigences des instances gouvernementales ;

RÉSOLUTION 2025-03-073

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des offres de services à un minimum de trois firmes spécialisées en urbanisme pour réaliser la refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

QUE les sommes nécessaires à cette refonte sont prévues au budget municipal 02 61003 419

Adoptée

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

IMPORTANT – DÉTENTEUR DE TITRES MINIERS SUR LE TERRITOIRE

En mars 2023, des compagnies minières ont choisi d'explorer le territoire de la région. Devant l'inquiétude, plusieurs actions ont été posées collectivement et individuellement.

Collectivement, la création de Creuse pas dans mon Caxton et la mise en place d'un comité Intermunicipal regroupant les municipalités de Saint-Mathieu-du-parc, Saint-Boniface et Saint-Élie-de-Caxton. Nous avons pu ainsi soumettre nos préoccupations dans une rencontre avec la Ministre Maïté Blanchette-Vézina en septembre 2023 et une présence aux audiences publiques de septembre 2024 avec présentation de mémoire par le comité Intermunicipal.

Individuellement, plusieurs citoyens et organismes ont acheté un ou des titres miniers. L'impact de votre geste est significatif en empêchant les compagnies minières d'explorer notre territoire.

Ensemble, nous aurons donc réussi à protéger notre milieu de vie.

Si vous avez reçu un **AVIS DE RAPPEL DE L'OBLIGATION DE TRANSMISSION DU COMPTE RENDU ANNUEL DES TRAVAUX POUR LES ANNÉES 2023-2024.**

Vous ne devez surtout pas déclarer des travaux sur les titres que vous avez acheté, car cela entraînerait une pérennité aux titres. On ne veut surtout pas ça !

Le plus simple pour l'instant est de communiquer avec les Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune afin de connaître les options qui s'offrent à vous.

Voici le courriel de correspondance : services.mines@mrnf.gouv.qc.ca

Il est important de mentionner le ou les numéros exacts de titres miniers en votre possession. Dès que nous aurons des informations plus détaillées, nous communiquerons avec les détenteurs de titres.

Charlie Hebdo

Samedi le 1^{er} mars, Coline Renault, journaliste du Charlie Hebdo (France) est venue nous rencontrer afin de recueillir les témoignages de l'action citoyenne face à l'exploration minière sur notre territoire. Nous avons pu partager avec elle, notre attachement à notre municipalité ainsi que la solidarité entre les municipalités environnantes face aux compagnies minières.

Il serait présomptueux de croire que la loi 63 a été modifiée suite à nos interventions mais nous pouvons être fiers de nos démarches auprès de la ministre Maité Blanchette-Vézina et de notre présence en commission parlementaire. Bien humblement, nous espérons qu'il y ait un peu de nous dans ce changement de législation.

Service de Garde Les Petits Caxtoniens

Les travaux d'aménagement pour le nouveau service de garde vont bon train. Nous espérons une ouverture prochainement. Des délais de livraison ont retardé la finition des travaux. Nous vous tiendrons au courant de l'ouverture dès que possible.

Avis de motion et Projet de règlement concernant l'entretien des chemins privés

La municipalité procédera à un changement réglementaire concernant l'entretien des chemins privés. Une consultation publique aura lieu au cours des prochaines semaines afin de recueillir les commentaires et suggestions.

Paiement des taxes municipales

Le compte de taxes est payable en 6 versements. Il est important de respecter les dates de paiement afin d'éviter des frais.

Voici les dates à retenir : 17 mars – 30 avril – 17 juin – 31 juillet – 15 septembre – 29 octobre

Si vous avez des interrogations au sujet de votre compte de taxes, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité.

Bibliothèque municipale – BibliothÉlie

Il y aura l'heure du conte dimanche, 23 mars 9h30, animée par Agapi Boudreault Kadianakis. L'activité sera à l'extérieur, nous vous attendrons dans le stationnement de la bibliothèque.

Il y a eu un échange de 900 livres avec le Réseau des bibliothèques le 25 février dernier. Venez découvrir les nouveautés.

Nous désirons remercier notre fidèle bénévole des 20 dernières années, Francine Buisson, qui a pris sa retraite de la bibliothèque. Merci beaucoup pour ton implication.

Ouverture et fermeture de la patinoire

Avec les récentes températures douces, la solidité de la glace de la patinoire a été compromise, nous obligeant à fermer temporairement. **Lors d'une fermeture, il est important de ne pas circuler sur la patinoire afin de ne pas briser inutilement la glace** ! Merci de votre collaboration.

Pour l'instant, la patinoire est ouverte. Des heures en après-midi (13 h 00 à 16 h 00) ont été ajoutées pendant la semaine de relâche.

Nous espérons vivement que les températures seront assez froides pour maintenir la patinoire ouverte le plus longtemps possible.

Au cours des prochaines semaines, il y aura des ouvertures et des fermetures sporadiques selon la température et l'état de la glace. Nous vous conseillons de suivre les publications Facebook.

Opter pour un appel d'offres pour le déneigement des rues de votre municipalité peut offrir plusieurs avantages stratégiques et pratiques, notamment :

1. **Exigences accrues et clarté contractuelle** : L'appel d'offres permettra de définir des exigences précises pour le contrat, comme les délais, la qualité des travaux et les ressources nécessaires. Cela assurera que les soumissionnaires comprennent clairement leurs responsabilités.
2. **Amélioration du suivi et de la conformité** : Avec des clauses bien définies, il deviendra plus facile de surveiller la performance du fournisseur et de prévoir des mécanismes en cas de non-conformité. Par exemple, des pénalités pourront être intégrées pour garantir le respect des obligations.
3. **Réponse aux plaintes des citoyens** : Un contrat plus rigoureux garantira une meilleure réactivité aux plaintes. Les citoyens verront que la municipalité s'engage à maintenir des services de qualité.
4. **Transparence et compétitivité** : Lancer un nouvel appel d'offres augmentera la transparence dans le processus de sélection. Cela nous garantit que le meilleur rapport qualité-prix sera choisi, favorisant ainsi une gestion responsable des fonds publics.
5. **Accès à des fournisseurs qualifiés** : Le processus attirera une variété de prestataires, permettant de sélectionner celui qui offre l'expérience et les capacités les mieux adaptées aux besoins de la municipalité.

L'appel d'offres sera fait pour l'ensemble du territoire excluant le Domaine Ouellet.

Celui-ci fera l'objet de son propre appel d'offres.

De plus, des démarches sont entreprises avec la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc pour l'entretien hivernal des chemins autour du Lacs Souris.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Christiane Forcier propose de lever l'assemblée à 20h45.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.